
[Imprimer](#)

150 000 m2 à construire dans la ZAC Gare des Mines-Fillettes

Image

Le projet d'aménagement du secteur Gare des Mines-Fillettes (18e arr.) consiste à développer 150 000 m² à vocation principale de logements et d'activités s'articulant autour de l'Aréna 2.

Le Conseil de Paris a approuvé, le 4 avril 2019, le bilan de concertation préalable, les objectifs et la concession à Paris & métropole aménagement de la ZAC Gare des Mines-Fillettes. Ce secteur s'étend entre les Portes de la Chapelle et d'Aubervilliers dans le 18e arrondissement, sur un périmètre d'environ 20 ha des deux côtés du boulevard périphérique. Le projet vise à « intégrer la cité Charles-Hermite et l'immeuble Valentin-Abeille dans la ville avec la réalisation d'un quartier mixte et innovant, aux formes urbaines en résonance à la fois avec le grand paysage et la vie urbaine de proximité ». Le choix d'y implanter l'Aréna 2, salle qui doit accueillir des compétitions sportives – notamment pendant les JOP de 2024 – et des événements de types concerts et spectacles grand public, donne à la future ZAC une tonalité sportive.



Le programme d'environ 150 000 m² de surface de plancher, dont la ville évalue le coût à 209 millions d'euros HT, se décompose ainsi : 41 100 m² de logements familiaux et spécifiques (35 % de logements sociaux, 35 % de logements intermédiaires et 30 % de logements libres), 52 300 m² de bureaux, 21 300 m² d'activités économiques et productives, 6 200 m² de programmes hôteliers (ou auberge de jeunesse), 4 600 m² de commerces, services, restauration et 24 500 m² d'équipements publics dont l'Aréna 2 (environ 20 000 m²), un équipement de petite enfance (600 m²), un équipement culturel (900 m²) et l'ensemble du plateau sportif reconfiguré. 67 000 m² d'espaces publics sont également envisagés.

Travaux engagés dès 2019

La Ville conduira les premiers travaux nécessaires à la réalisation de l'Aréna 2 (démolition, confortement des sols, reconstitution des terrains de sport) dès cette année, et Paris & métropole aménagement lancera les études relatives à la mise en œuvre de l'opération. La société publique locale a déjà lancé une consultation afin de conclure un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et des espaces publics pour ce secteur.

Fin 2019 de nouvelles délibérations portant sur l'approbation du dossier de création de la ZAC, du dossier de réalisation de la ZAC ainsi que sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et les modalités d'acquisition du foncier auprès du groupe SNCF seront soumises au Conseil de Paris.

Le phasage de l'opération prévoit, pour le moment, la préfiguration de la place Charles Hermite courant 2021, puis l'Aréna et ses abords seront aménagés avant 2024 et, en parallèle, les travaux côté Porte d'Aubervilliers débuteront. Après 2024, les programmes prévus le long du boulevard Ney, sur la frange nord du périphérique, et les aménagements sportifs seront réalisés.